Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 25/04/2022
089-218900918-20220415-D\_2022\_036-DE

## République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

## Séance du vendredi 15 avril 2022

Date de la convocation: 13/04/2022

Membres en exercice :

Pour : 12

L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 10 Olivier MAGUET,

Votants: 12 Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,

Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,

Contre : 0

Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Abstentions: 0 Représentés: Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER,

Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

Excusés: Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara

LOUCHART

## Affectation du résultat de fonctionnement - eau Châtel-Censoir - (D 2022 036)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MAGUET Olivier

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 4 795,82 Euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	4 795.82
Résultat cumulé au 31/12/2021	4 795.82
A.EXCEDENT AU 31/12/2021	4 795.82
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	4 795.82
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à CHÂTEL-CENSOIR, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Olivier MAGUET